

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE _2022_033

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 décembre 2022

Nombre	
de Conseillers en exercice	14
de Présents	9
de Votants	13

L'an deux mille vingt-deux et le six décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

**Convention avec la Fondation
30 Millions d'Amis pour la
stérilisation et l'identification
des chats libres sauvages**

Etaient présents : ARENA Antoine, BARDET Michel, MARTIN Jean-Marie, GORSKI Marc, MEYNIER Cyrille, CARLAVAN Lydie, VILLARON Bruno, HEYNDRICKX Kris, GASSEND Christian

Absents :

Excusés : Virginie PAGANI

Procuration de : ESMIOL-PAUL Bénédicte par CARLAVAN Lydie, HAMOT Christine par ARENA Antoine, ROUSSELET Jean-Louis par VILLARON Bruno, TEULER Pierre par MARTIN Jean-Marie

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;
Monsieur Marc GORSKI, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le

Fondation 30 Millions d'Amis a conscience que la gestion des chats libres est délicate et qu'il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération. Une solution efficace a maintes fois fait ses preuves : contrôler leur reproduction par la stérilisation.

Née du constat que l'euthanasie ou le déplacement des colonies de chats est inefficace contre la pullulation, cette pratique, reconnue par tous les experts mondiaux et en particulier ceux de l'Organisation Mondiale de la Santé, respecte la sensibilité de nos concitoyens devant la vie des animaux de compagnie.

D'une part, la stérilisation stabilise automatiquement la population qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, souris... D'autre part, elle enrayer le problème des odeurs d'urine et des miaulements des femelles en période de fécondité.

De plus, le chat étant un animal territorial, ceux présents sur un site empêchent tout autre chat de s'y introduire. Si des chats résident en un lieu, c'est qu'il existe en effet un biotope favorable et les éradiquer entraîne leur remplacement spontané et immédiat par d'autres.

Enfin, il faut savoir qu'un couple de chats non stérilisés peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20.000 individus en quatre ans.

La Fondation 30 Millions d'Amis a donc mis en place une convention avec les mairies qui la sollicitent pour des campagnes de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages.

La Fondation s'engage à régler la moitié des frais de stérilisation et d'identification par puce électronique des chats libres à hauteur des montants maximums suivants :

100 € pour les femelles, 80 € pour les mâles et exceptionnellement 120 € pour les femelles gestantes. L'autre moitié des frais de stérilisation et d'identification par puce électronique sera à la charge de la mairie.

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/12/2022
004-210400479-20221206-DE_2022_033-DE

Compte-tenu des frais engagés chaque année pour la stérilisation des chats libres sauvages sur la commune, Monsieur le Maire propose de passer une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats libres sauvages ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus

Le Maire

Antoine ARENA

Secrétaire de séance

Marc GORSKI



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Marc Gorski', is written on the page.

RF Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/12/2022 004-210400479-20221206-DE_2022_033-DE